

PROGRAMME DE FORMATION

HABILITATION ÉLECTRIQUE Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre non électrique en Basse Tension et Haute Tension B0, H0, H0V

Formation conforme à la norme NF C 18-510 et aux recommandations de l'INRS.

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis technique en électricité n'est exigé.
- Comprendre et appliquer les consignes de sécurité transmises par l'employeur.
- Savoir communiquer en français afin de comprendre les instructions, les signalétiques et les documents de prévention.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations ou d'ouvrages électriques en Basse Tension et/ou Haute Tension, dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C 18-510.

DURÉE : 7 heures (1 jour).

PUBLIC CONCERNÉ : Personnel non électricien amené à réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique : agents d'entretien, peintres, maçons, agents techniques, personnel de nettoyage, espaces verts, manutentionnaires, opérateurs, encadrants ou toute personne intervenant à proximité d'installations électriques.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : La formation est ouverte à l'inscription tout au long de l'année. Le délai moyen pour débiter la formation est de 30 jours ouvrés après le premier contact (hors délai de rétractation). Contactez-nous pour plus d'informations.

TARIF : Nous contacter.

LIEU: Formation réalisée en présentiel sur site..

MODALITES DE DELAIS D'ACCES : La formation est ouverte à l'inscription tout au long de l'année. Les délais moyens pour débiter la formation dépendent de la période à laquelle vous souhaitez vous former. Néanmoins, nous pourrions débiter votre formation au plus tard sous 30 jours ouvrés suite au premier contact (hors délai de rétractation). Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Moyens pédagogiques : alternance de parties théoriques actives en salle intégrant des exposés, des jeux pédagogiques, des études de cas, des phases de coaching et de mises en situation pratique en salle sur maquette pédagogique
- Moyens techniques : ressources multimédias, ordinateur-tablette, kit Equipements de Protection Individuelle et Collective (EPC/EPI) : balisage, signalisation, cadenas, dispositifs de protection, matériel de démonstration (disjoncteur, fusibles, coffret électrique, etc.), maquettes pédagogiques (Tableau Général Basse Tension (TGBT), platine électrique), tableau blanc, livret d'exercices

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des connaissances en début de formation (QCM).
- Évaluation finale par mise en situation pratique et questionnaire de validation des acquis.

SUIVI DE L'EXÉCUTION

- Feuille d'émargement et attestation de présence. Une attestation de fin de formation précisant les objectifs, la nature et la durée est remise aux participants. Supports de cours transmis par des moyens probants (WeTransfer, OneDrive, etc.).
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique adaptée, l'habilitation est délivrée par l'employeur après avis du formateur.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande spécifique liée au handicap, contactez-nous à l'adresse contact@adelstar.fr pour étudier les possibilités d'adaptation de la formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique en présentiel (0,5 jour)

1. Les 12 points essentiels pour la maîtrise du risque électrique
2. Notions sur les grandeurs de base (tension, intensité, résistance, puissance, alternatif, continu) et repères simples sur les réseaux électriques basse tension et haute tension
3. Dangers de l'électricité et risques électriques : électrisation, électrocution, brûlures, court-circuit, arc électrique, causes d'accidents, facteurs humains et matériels
4. Effets du courant électrique sur le corps humain et conduite à tenir face à une situation dangereuse
5. Appareillages électriques rencontrés dans l'environnement de travail (armoires, coffrets, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, fusibles, prises, câbles, canalisations)
6. Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et d'incendie : protéger, alerter, secourir sans s'exposer, distances minimales à respecter pour l'utilisation d'un extincteur
7. Domaines de tension et zones à risques : définitions BT/HT, zones d'environnement, voisinage, locaux réservés aux électriciens, limites d'approche et signalisation
8. Les symboles d'habilitation électrique : B0, H0, H0V, rôle de l'exécutant non électricien, limites des interventions autorisées et interdictions
9. Moyens de protection collective et individuelle : balisage, écran, consignes, affichage, protections isolantes, tenue adaptée et comportement de sécurité
10. Documents applicables : titre d'habilitation, autorisation de travail, instructions de sécurité, consignes particulières, plan de prévention, permis de travail le cas échéant
11. Réglementation en vigueur : le Code du travail, le décret 2010-1118, les arrêtés afférents et la norme NF C18-510
12. Règles de comportement à proximité des installations électriques : ne pas ouvrir, ne pas toucher, ne pas déposer de matériel dans les zones interdites, respecter les limites et alerter en cas d'anomalie

Partie pratique en présentiel (0,5 jour)

1. Durant les travaux pratiques (dans l'établissement du stagiaire, ou en cas d'impossibilité sur site ADELSTAR), les stagiaires seront évalués sur les savoirs et savoir-faire suivants :
2. Identification des ouvrages ou installations BT/HT et des zones d'environnement concernées par l'activité d'ordre non électrique
3. Repérage des matériels électriques, des zones balisées, des locaux réservés et des pièces nues sous tension
4. Évaluation des risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations B0, H0 et H0V
5. Application des prescriptions de sécurité et adoption d'un comportement adapté à la situation
6. Identification, vérification et respect des moyens de protection collective et individuelle (balisage, signalisation, écran, consignes, tenue adaptée, etc.)
7. Préparation, organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail pour une opération d'ordre non électrique

8. Respect de la zone de travail et des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou la personne responsable des travaux
9. Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de consignation, chargé de travaux, exécutant non électricien, surveillant de sécurité électrique le cas échéant)
10. Échanges avec les différents acteurs et transmission d'une alerte en cas de danger, d'anomalie ou de modification de la situation de travail
11. Reconnaissance des situations dans lesquelles le stagiaire doit s'arrêter et demander une consigne complémentaire
12. Réalisation simulée d'une opération d'ordre non électrique à proximité d'une installation électrique en respectant les distances et le balisage
13. Interdiction d'intervention sur les équipements électriques : ne pas manœuvrer, ne pas réparer, ne pas déposer une protection, ne pas ouvrir une armoire ou un coffret sans autorisation adaptée
14. Réaction adaptée en cas d'accident d'origine électrique ou d'incendie : mise en sécurité, alerte, respect des distances et protection de soi-même et des autres
15. Validation des acquis pratiques en cohérence avec les habilitations visées B0, H0 et H0V

Nota :

- Les stagiaires doivent venir avec une tenue de travail adaptée à leur activité et respecter les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil.
- Les habilitations B0, H0 et H0V concernent uniquement les opérations d'ordre non électrique. Elles ne permettent pas d'effectuer des travaux, dépannages, mesures, essais, connexions ou déconnexions d'ordre électrique.
- L'habilitation est délivrée par l'employeur après avis du formateur et en fonction des missions réellement confiées au salarié.

Nombre recommandé de stagiaires :

12 pour la théorie - 6 pour les travaux pratiques

Indicateurs de satisfaction

Données du 01.01.2025 au 31.12.2025 sur l'ensemble des formations habilitation électriques

Nombre de stagiaires	Objectifs	Contenu	Pédagogie	Assiduité (%)
54	98.85	97.75	95.40	100